

Compte-rendu de la première réunion du syndicat de la Luzine du vendredi 3 juillet à 18h suite aux élections municipales de mars 2020.

Monsieur Jacques Abry, président du syndicat constate les présences de messieurs Monnier Pascal, Gressard Jean-Paul et Steib Eric, délégués de la commune de Luze conformément à la délibération du 16 juin 2020.

De même, il constate les présences de messieurs Bruno Corbanese, Hervé Defossez et Nicolas Jouffray, délégués de la commune de Chagey conformément à la délibération du 3 juin 2020.

Monsieur Abry déclare le nouveau comité syndical de la Luzine installé.

Monsieur Jacques Abry, conformément à la réglementation en vigueur, passe maintenant la présidence à Monsieur Jean-Paul Gressard, doyen de l'Assemblée.

Ce dernier fait appel à candidatures pour **la présidence** du syndicat.

Monsieur Éric Steib est l'unique candidat. Il est élu à l'unanimité.

Monsieur Éric Steib prend la présidence. Il propose au comité la nomination d'un **vice-président**. Il fait appel à candidature. **Monsieur Nicolas Jouffray est candidat.**

Ce dernier est élu à l'unanimité vice-président du syndicat de la Luzine.

Eric Steib précise que le président sera le seul à percevoir **une indemnité**.

Il propose un taux de 4,60 % de l'indice 1022 de la fonction publique.

Cette proposition est mise au vote. Acceptée à l'unanimité.

Éric Steib propose à Jacques Abry que ce dernier fasse un décryptage des comptes administratifs 2019. Monsieur Abry accepte.

Exploitations dépenses: (Exploitations = fonctionnement pour un syndic)

ligne 6061 correspond à l'eau et surtout à la facture d'électricité.

Ligne 61523 concerne essentiellement le réseau qui relie Chagey à Luze.

Ligne 61528 concerne le bâtiment station d'épuration sur Luze.

Le montant réalisé correspond probablement du remplacement d'une pompe de la station suite à sa détérioration par des lingettes.

Ligne 617 concerne les contrôles 24 heures qui doivent se dérouler deux fois par an et qui nous sont facturés pour évaluer la qualité de l'eau rejetée.

Ligne 6475 concerne l'employé communal de Luze qui doit effectuer une visite médecine du travail pour contrôler les vaccins.

La ligne 61811 est une opération Comptable.

La ligne 653 correspond aux indemnités de fonctions du président et au frais de mission effectué par l'agent communal de Luze pour tous les travaux réalisés à la station.

Exploitations recettes:

La ligne 777 correspond à une opération d'ordre entre section.

La ligne 747 correspond aux contributions des communes à part égale soit 11000 € par municipalité pour le bon fonctionnement du syndicat.

(Ces 11000 € doivent figurer en dépense sur le budget assainissement de la commune.)

Investissement dépenses:

Correction :

La ligne 139111 en dépenses d'investissement correspond à l'amortissement sur la durée de vie des installations, de l'ensemble des subventions reçues de l'agence de l'eau.

On retrouve ce montant inscrit en recettes d'exploitation à titre de compensation à l'article 777 du chapitre 042 pour équilibrer le budget sans impacter les fonds propre du syndicat.

Investissement recettes:

Ligne 2813 et ligne 28156, inscrites par le centre de gestion.

Éric Steib présente ensuite les comptes de gestion proposés par la perception. Les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs 2019.

Eric S propose le vote des comptes de gestion. Approuvés à l'unanimité.

Ce dernier propose ensuite le vote des comptes administratifs. Approuvés à l'unanimité.

Suite à différents échanges entre les délégués et une recommandation de Jacques Abry, décision est prise de prendre une assurance multirisque pour la station chez Groupama.

Eric Steib présente ensuite un courrier de la Chambre d'Agriculture relayé aussi par l'agence de l'eau qui précise que suite à la période de pandémie du covid-19, il est vivement souhaité de traiter les boues avant de les répandre dans les champs.

4 solutions sont préconisées, le séchage thermique, la méthanisation thermophile, le compostage ou bien le chaulage permettant de maintenir le pH des boues supérieur à 12 pendant 10 jours.

La dernière solution proposée fait l'unanimité parmi les délégués. Il est conseillé d'inscrire 3000 € aux dépenses prévisionnel pour 2020 pour pallier à ces travaux. Eric Steib sera chargé de contacter les entreprises pour avoir des devis.

Éric Steib propose ensuite de reconduire le budget prévisionnel de 2020 presque à l'identique à celui de 2019 avec cependant les modifications suivantes:

1. Ligne 022 des dépenses exploitation, inscrire 3000 € à la place de 1000 € pour disposer des fonds nécessaires au traitement à la chaux.
2. Les recettes n'étant pas modifiées, le virement à la section d'investissement sera donc réduit de 2000 € et passeront de 12560,35 € à 10560,35 €.
3. Les recettes d'investissement verront bien évidemment la ligne 021 passer à 10560,35 €.
4. Afin d'équilibrer les dépenses d'investissement, la ligne 2315 sera réduite de 2000 € et passera de 64494,73 € à 62494,73 €.

Le budget prévisionnel est proposé avec les modifications précédentes aux délégués. **Ce BP 2020 est voté à l'unanimité.**

Divers:

Éric Steib propose aux délégués que ces derniers soient convoqués systématiquement par email pour les prochaines réunions. Accepté à l'unanimité. Chaque délégué remplit un document comme quoi ils déclarent accepter recevoir la convocation par mail.

Monsieur Desfossez précise qu'il faudra modifier l'orthographe de son nom. C'est avec un Z et non pas avec un Y comme inscrit sur la liste d'émargement.

Monsieur Jacques Abry rappelle les problèmes de perméabilité des réseaux. Cela peut perturber le bon fonctionnement de la station en cas de période pluvieuse.

Nicolas Jouffray précise qu'il aimerait bien disposer des statuts du syndicat. Éric Steib précise qu'il va les chercher et lui envoyer.

Date de la prochaine réunion:

Ce sera le vendredi 11 septembre avec un rendez-vous à 18h à la mairie de Luzé. Une demi-heure sera prévue pour aller visiter la station.

Fin de réunion: 20h